

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

16 mai 2011

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **16 mai 2011** à 19 heures 00, à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2011-05-0113

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 19h00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Yannick Bélanger, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2011-05-0114

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2011-05-0115

4. Embauche de l'adjoint à la voirie et aux infrastructures

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-04-0094**, ce conseil convenait d'abolir les postes suivants :

- opérateur du réseau d'aqueducs et d'égouts et assistant de voirie (régulier à l'année à temps complet)
- homme d'entretien et conducteur de véhicules lourds (régulier à l'année à temps complet)

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-04-0094**, ce conseil convenait d'ouvrir à l'interne les postes suivants :

- Adjoint à la voirie et aux infrastructures (temps plein régulier à l'année);
- Conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver (temps plein régulier saisonnier pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année);

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-04-0094**, ce conseil décidait de

former un comité de sélection relativement au choix des candidats pour les postes ci-dessus exposés;

ATTENDU que suite aux entrevues réalisées pour le poste d'adjoint à la voirie et aux infrastructures, le comité de sélection recommande de retenir la candidature de M. Robert Rioux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE :

- Le poste d'adjoint à la voirie et aux infrastructures soit attribué à M. Robert Rioux;
- Le conseil entérine le changement de fonctions de monsieur Robert Rioux aux conditions telles que décrites dans la correspondance de confirmation d'engagement transmise à monsieur Robert Rioux datée du 16 mai 2011 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-05-0116

5. Embauche du conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver

ATTENDU que par sa résolution N° 2011-04-0094, ce conseil convenait d'abolir les postes suivants :

- o opérateur du réseau d'aqueducs et d'égouts et assistant de voirie (régulier à l'année à temps complet)
- o homme d'entretien et conducteur de véhicules lourds (régulier à l'année à temps complet)

ATTENDU que par sa résolution N° 2011-04-0094, ce conseil convenait d'ouvrir à l'interne les postes suivants :

- o Adjoint à la voirie et aux infrastructures (temps plein régulier à l'année);
- o Conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver (temps plein régulier saisonnier pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année);

ATTENDU que par sa résolution N° 2011-04-0094, ce conseil décidait de former un comité de sélection relativement au choix des candidats pour les postes ci-dessus exposés;

ATTENDU que suite aux entrevues réalisées, le comité de sélection recommandait de retenir la candidature de M. Rémi Dubé au poste de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

QUE :

- Le poste de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver soit attribué à M. Rémi Dubé;
- Le conseil entérine le changement de fonctions de monsieur Rémi Dubé aux conditions telles que décrites dans la correspondance de confirmation d'engagement transmise à monsieur Rémi Dubé datée du 16 mai 2011 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-05-0117

6. Acceptation de l'offre du MAMROT sur le projet de mise aux normes de l'aqueduc Audet

ATTENDU que la Ministère des Affaires Municipales, des Régions, et de l'Occupation du Territoire (ci-après dénommé « MAMROT »), par l'entremise de Mme Anick Tremblay, a dans un courriel du 6 avril 2011, donné un accord de principe relatif à la mise aux normes du réseau d'aqueduc Audet selon la solution de base reconnue admissible pour fins d'aide financière suivante:

- le bâtiment de service (6 m x 6 m) incluant le bétonnage, l'électricité, la ventilation, la plomberie, les métaux ouvrés;
- la mécanique de procédé au bâtiment (incluant vanne, débitmètre, pompes de distribution, tuyauterie, accessoires et travaux connexes);
- le réservoir d'environ 10 m³;
- le système de désinfection incluant la conduite réservoir;
- les instruments et contrôles de procédé;
- la génératrice;
- le remplacement des conduites d'eau potable existantes par d'autres de **75 mm** de diamètre sur une longueur d'environ 1 230 m;
- les vannes d'aqueduc de **75 mm** de diamètre;
- **39** branchements de service d'eau;
- la voirie.

ATTENDU que le MAMROT demandait dans son courriel du 6 avril dernier une révision des coûts de certains items et la détermination des coûts d'exploitation du réseau;

ATTENDU que par lettre du 4 mai 2011, la firme d'ingénieurs BPR, par l'intermédiaire de M. Réjean Turgeon transmettait les réponses au MAMROT telles que demandées (lettre en annexe N°20 11-05-01.1Extra);

ATTENDU que le MAMROT attend désormais une confirmation municipale à l'effet que la municipalité ira de l'avant avec la réalisation et le financement du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

QUE :

- La municipalité accepte la proposition et solution de base reconnue admissible par le MAMROT en date du 6 avril 2011, ainsi que les modifications apportées au coût de projet telles que décrites dans la correspondance de la firme d'ingénieurs BPR du 4 mai 2011 incluant les dépenses exclusives à la municipalité;
- La municipalité, avant toute confirmation de taux d'aides financières, demande au MAMROT de considérer les impacts financiers sur le compte de taxes des citoyens concernés liés à la fois aux coûts d'opérations du réseau et au service de la dette;
- La municipalité demande au MAMROT que la prévision de taxe spéciale à la charge des résidents du secteur Audet soit ramenée dans des normes acceptables;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Pas de questions.

2011-05-0118

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond, de lever la session à 20h37

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire